

l'essentiel

Bulletin d'Information Communal

Numéro 14 | Juin 2022



Madame, Monsieur, Chers administrés.

Les belles journées ensoleillées témoignent de la sortie des écoles qui arrive à grand pas. Elles annoncent également une période intensive de travail dans les champs et à cet égard j'aurai

une pensée pour les agriculteurs du territoire.

Pour celles et ceux qui je le souhaite auront des moments à partager en famille, je voudrais rappeler que la Normandie a été citée par la presse internationale parmi les premières destinations touristiques au monde. Aussi n'hésitez pas à découvrir ou redécouvrir les charmes de notre terroir normand.

Le site d'Eure tourisme (www.eure-tourisme.fr) pourra vous guider dans vos choix avec par exemple son top 5 des randonnées d'été.

Sachez également que le « Routard » vient de publier un ouvrage dédié au département de l'Eure : « Eure nature et insolite », un guide où vous retrouvez les sites à ne pas manquer, des anecdotes surprenantes, des bons plans et activités sympas pour explorer à fond la région.

Au gré de cette nouvelle lettre d'information, vous pourrez prendre la mesure de l'actualité de votre commune. Comme pour chacun d'entre nous, comme pour les entreprises, les collectivités publiques sont impactées par l'augmentation des prix des fournitures et en particulier celui des énergies. C'est pourquoi

un travail de rigueur nous est indispensable pour passer cette période plus difficile que d'ordinaire.

Il ne s'agit pas de renoncer aux ambitions du mandat, mais de décaler dans le temps certains choix, de maitriser encore d'avantage nos charges de fonctionnement et optimiser des investissements qui sur le moyen et long terme autoriseront à de nouvelles économies.

Afin que l'on garde le contact, nous vous rappelons que nous avons mis à votre disposition l'application Civox. Elle est interactive, simple d'utilisation et permet en temps réel de disposer d'une information claire et quelque fois très importante telle que les alertes vigilances météo.

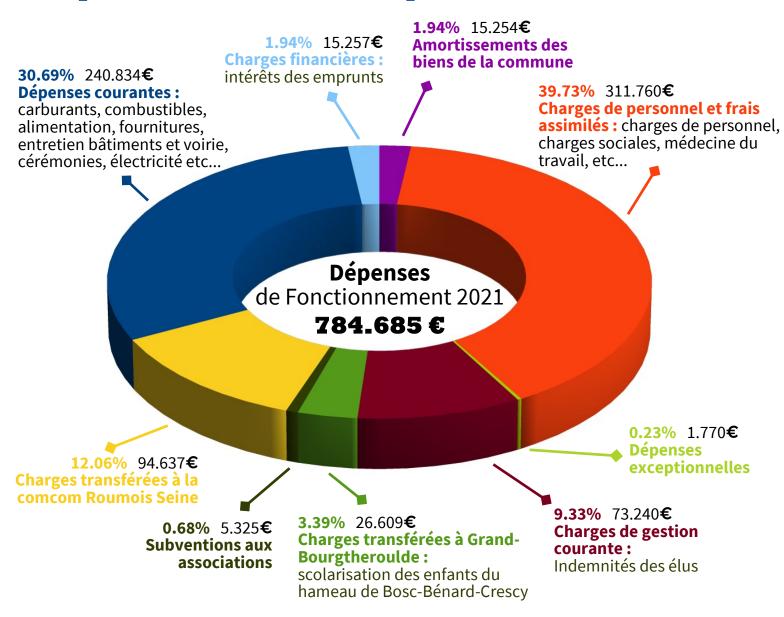
N'hésitez pas télécharger l'application.

Vous retrouverez dans ce numéro un certain nombre de rendez-vous avec les associations de la commune pour renouer avec des habitudes un temps mises en suspend et qu'il est fort agréable de retrouver.

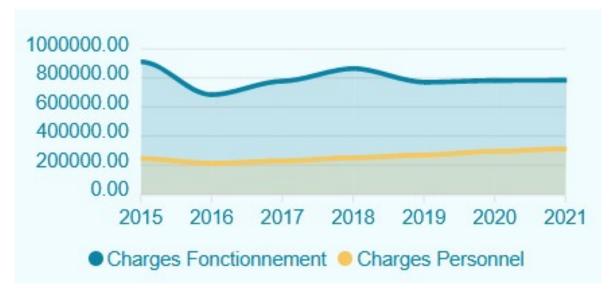
Je vous souhaite un très bel été et vous proposerai dès la rentrée des réunions publiques pour évoquer ensemble les sujets qui vous concernent et plus largement la vie de notre belle commune.

> Chaleureusement, Bertrand PECOT

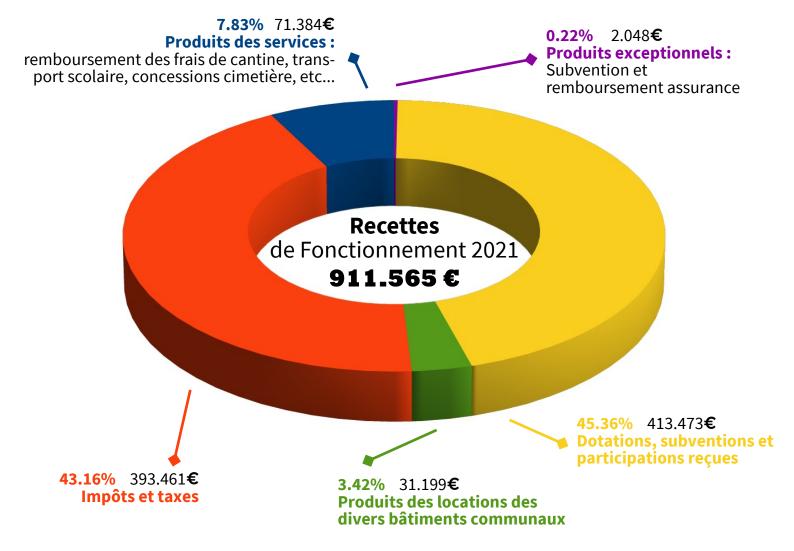
L'importance de l'effort de dépenses maitrisées



Evolution des dépenses de fonctionnement



Augmentation de la masse salariale liée à l'augmentation du nombre d'enfants dans les écoles et le renforcement des équipes pour la mise en place du protocole sanitaire COVID.



Des finances saines ...

- * Excédent fonctionnement à fin 2020: 690.592€
- * Excédent fonctionnement à fin 2021: 817.471 €

... permettant d'investir 267.602€ en 2021 dont :



Défense incendie



Projet Restaurant Intergénérationnel



15 K€ Matériel informatique des écoles



1,3 M€Remboursement emprunts rénovation extension des écoles

... de rembourser les emprunts

Et de démarrer l'année 2022 avec 280.968€

FISCALITE

Si comme indiqué précédemment les efforts continus sur la gestion des dépenses de fonctionnement permettent d'investir, le contexte que nous traversons est de nature à fragiliser la santé budgétaire de la commune.

Contrairement aux foyers pour qui l'augmentation des prix de l'énergie est plafonnée à 4%, notre collectivité ne bénéficie pas de ce bouclier fiscal. Ainsi on observe pour certaines sources d'énergie une augmentation supérieure à 18%.

La réforme de la fiscalité avec la suppression de la taxe d'habitation impacte la fiscalité locale et a entrainé une dégradation de la situation des collectivités territoriales car le dispositif de compensation de l'Etat, calculé à l'euro prêt, est établi sur les bases de 2017, sans nouvelle réévaluation.

Dans le cadre de la création de notre commune nouvelle, et à la demande des habitants lors des réunions publiques, un lissage des taux de fiscalité sur 12 ans avait été souhaité afin que les changements ne se fassent pas brusquement. Depuis 2016, les taux des taxes sur le foncier bâti et non-bâti n'avaient pas été modifiés, autre que le lissage précédemment cité.

Toujours dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, depuis 2021 il y a désormais un transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB). Concernant le département de l'Eure, ce taux s'élève à 20,24 %.

Ainsi les taux lissés étaient pour 2021:

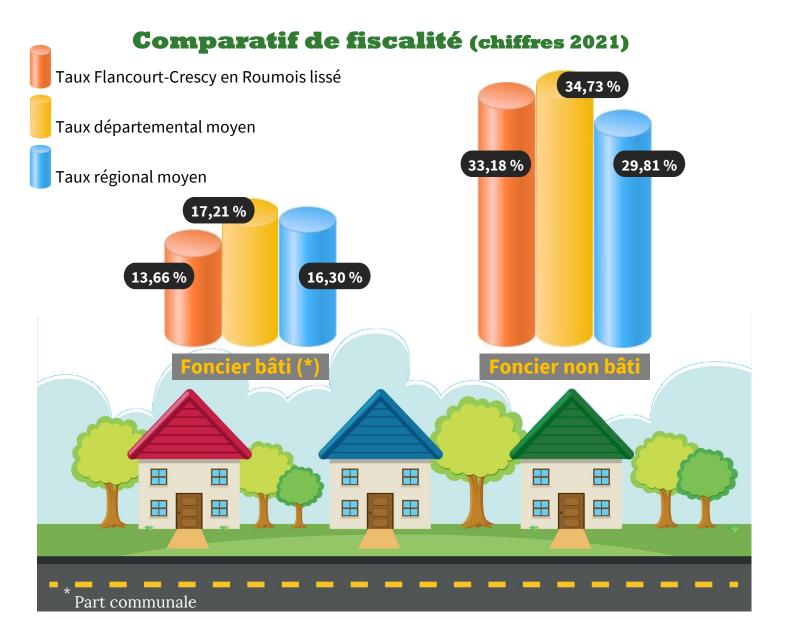
- Taxe Foncier Bâti : 13.66% + 20,24% = 33,9%
- Taxe Foncier Non-Bâti: 33.18%

La municipalité a voté une révision de ces taux. Les nouveaux taux lissés pour l'année 2022 sont :

- Taxe Foncier Bâti: 34.92%
- Taxe Foncier Non-Bâti: 33.84%

Ils restent toutefois inférieurs aux moyennes départementales.

Le coût supplémentaire sera en moyenne de 15€ par foyer pour le foncier bâti, dans un contexte où l'ensemble des foyer sera exonéré de Taxe d'Habitation en 2023.



CANTINE SCOLATRE

Avec les hausses des prix des matières premières et alimentaires, le prestataire de restauration NEWREST a annoncé une augmentation des tarifs de 5% à la rentrée 2022.

Cette augmentation sera répercutée sur le tarif appliqué aux familles, passant le coût d'un repas de $3.30 \in à 3.47 \in$.

La municipalité de son côté prendra à sa charge l'ensemble des augmentations liées à la prestation de service (prix de l'énergie, prix des produits d'hygiènes, frais de personnel, ...)

Nouveaux tarifs au 1er septembre 2022 :

⇒ Repas enfant :

Repas régulier : 3.47 €
Repas occasionnel : 4.00 €

⇒ Repas adulte : 4.00 €

SPANC

En tant que Service Public Industriel et Commercial, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) se doit d'être financièrement autonome.

Pour cela, les élus de la Communauté de Communes de Roumois Seine ont délibéré pour appliquer une redevance annuelle de 28€/an qui couvre l'exercice des compétences.

Antérieurement cette redevance faisait partie de votre facture d'eau potable. Depuis le 1er janvier 2020, celle-ci est facturée de façon indépendante de la facture d'eau potable. Le montant demeurant le même, il n'y a pas d'incidence pour les habitants.

En raison d'un retard de facturation, la redevance que vous avez reçue est bien pour l'année 2020. Celle pour 2021 suivra prochainement Pour plus d'informations, rendez vous sur le site internet de la Communauté de Communes : www.roumoiseine.fr

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

La commune est couverte par différents NRO (Nœuds de Raccordement Optique) tels que Routot, Bourgtheroulde ou bien Montfort sur Risle.

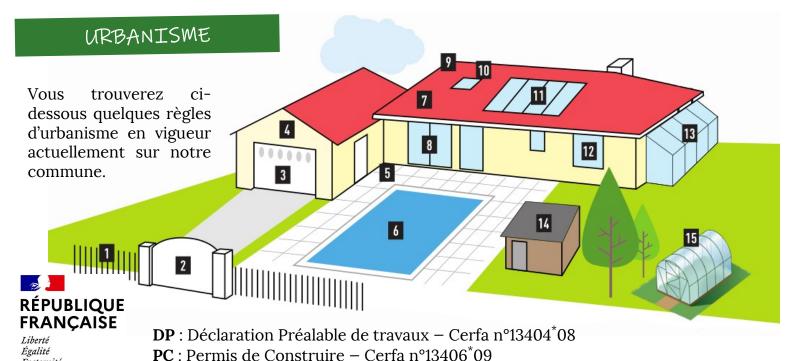
Le chemin Marnette est devenu la première rue de la commune dont les habitations peuvent disposer de la fibre.

A compter du 8 juillet, les habitations rue de la Plaine, dépendant du NRO de Routot, seront elles aussi en mesure de disposer de la fibre.

Les travaux sont en cours sur le reste de la commune, avec une activation prévisionnelle pour le second semestre de cette année.

Le déploiement aérien implique malheureusement parfois l'implantation de poteaux bois neuf lorsque les calculs de charge sur les poteaux existants sont défavorables.





1 Mur de clôture :

• DP

2 Portail (recul de 5m par rapport limite propriété):

◆ DP

3 Garage:

Façade, ravalement, bardage :

• DP

Terrasse non couverte de plain pied (béton ou bois):

 Sans surélévation quelle que soit la surface : aucune formalité

• Surélevée 5 à 20 m² : DP

• Surélevée > 20 m² : PC

6 Piscine enterrée:

 \star < 100 m² et abri < 1,80m : DP

◆ PC

7 Extension, espaces habitables supplémentaires, aménagement de combles :

 \bullet < 20 m²: DP

 \rightarrow > 20 m² : PC

Fenêtre, portefenêtre:

• Création, changement : DP

• Remplacement à l'identique : aucune formalité

9 Toit, tuiles :

♦ DP

 Remplacement à l'identique (couleur, matériaux) : aucune formalité

10 Fenêtre de toit type Velux :

♦ DP

11 Photovoltaïque sur le toit :

◆ DP

Véranda, terrasse couverte, pergola climatique :

• < 5 m²: aucune formalité

♦ de 5 à 20 m² : DP

 \rightarrow > 20 m² : PC

Cabane, abri de jardin, appentis, carport, serre en structure fixe :

• < 5 m² : aucune formalité

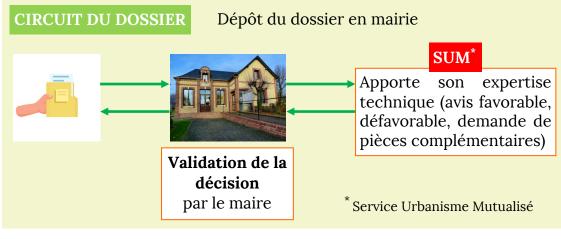
♦ de 5 à 20 m² : DP

• > 20 m^2 : PC

Pour tout nouveau projet:

 ◆ Implantation: en limite de propriété ou à 3m (sauf si hauteur projet > 6m: distance = hauteur divisée par 2)

 ◆ Défense incendie < 200m du projet.



Délais d'instructions:

◆ DP:1 mois

◆ PC: 2 mois

Ces délais peuvent être prolongés si le dossier est incomplet, contesté, ...

Note: Délai doublé en périmètre de monument classé.

La Communauté de Communes Roumois Seine souhaite améliorer la qualité de la collecte des bacs d'ordures ménagères et de tri sélectif et vous invite à respecter les consignes de tri applicables sur le territoire :



A défaut, vos bacs ne seront pas collectés. Un ruban d'informations signalant ce refus sera apposé sur les couvercles.

Important: Les déchets introduits dans les bacs d'ordures ménagères (couvercle vert) doivent être mis obligatoirement dans un sac poubelle fermé (afin d'éviter les odeurs et la prolifération d'insectes et de nuisibles).

Dans les bacs de tri sélectif (couvercle jaune), les déchets doivent être déposés en vrac.

GESTION DE L'EAU

Les épisodes pluvieux et orageux du mois d'avril ont montré l'importance de la gestion des eaux de pluie et du phénomène de ruissellement.

En continuité de travaux engagés par la commune en novembre 2018 avec le rachat de terrain sur le hameau de Bosc-Bénard-Crescy puis le déboisement de la parcelle, la communauté de communes de Roumois Seine a entrepris des travaux d'agrandissement sur le bassin



Avant travaux

de rétention de l'Allée du Bois avec un doublement de la capacité de celui-ci.

De futurs travaux seront à prévoir afin de retravailler l'entrée et la sortie du bassin avec pour objectif que le bassin se vide de façon autonome.

En aval du bassin, le SERPN prend la suite au titre de la compétence de la protection de la ressource puisque les premières bétoires sont situées sur le terrain derrière l'église, récemment acheté par la commune afin de protéger cette zone.



Après travaux

PATRIMOINE BATI

Située au 10 rue de la Trinité, sur le hameau de Bosc-Bénard-Crescy, depuis de nombreuses années une maison d'habitation était laissée à l'abandon, occasionnant un risque avéré pour les usagers de la route et des nuisances importantes pour les riverains.



Confiée aux domaines, pour le compte du département de l'Eure, la commune a engagé une procédure afin de voir lever l'hypothèque

légale qu'il y avait sur ce bien en garantie d'une créance et reprendre la propriété du bien.



La commune va réaliser des travaux de rénovation pour un montant estimé à 100 000€, en mettant l'accent sur l'isolation afin d'avoir une consommation d'énergie raisonnable. Ce bien viendra renforcer l'offre locative dans la commune.

CIMETIERES

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité, la salubrité ainsi que la dignité du cimetière, la commune de Flancourt-Crescy en Roumois s'efforce d'améliorer la gestion de l'espace réservé au cimetière, afin de pouvoir y accorder de nouvelles concessions.

Le Maire a décidé de recenser les sépultures délaissées existantes dans les cimetières, puis de mener une procédure de reprise de ces concessions abandonnées sous l'accord de la municipalité, conformément au code général des collectivités territoriales, notamment à ses articles L.2213-8 et 9, L. 2223-17, L.2223-18 ainsi qu'à l'article R. 2223 -12 et suivant les ajustements de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS »).

LES CONCESSIONS RÉPUTÉES ABANDONNÉES

Selon la législation, la commune peut reprendre une sépulture centenaire ou perpétuelle :

- ayant plus de 30 ans d'existence
- dans laquelle aucune inhumation n'a eu lieu depuis moins de 10 ans
- qui présente un état d'abandon constaté

Les textes précisent que cet état est apprécié par le maire et fait l'objet de deux constats contradictoires à un an d'intervalle.

Les familles disposent donc d'un délai d'un an à partir du premier constat pour réaliser la remise en état. Elles peuvent également abandonner leurs



droits pour la sépulture en remplissant une attestation de désistement. Les ayantsdroits connus sont avertis par lettre recommandé un mois avant les constats, dont le procès-verbal leur sera notifié.

A l'issue de cette année, si aucune amélioration n'est constatée, ces emplacements redeviennent la propriété de la commune.

Sur les sépultures concernées sera apposée une plaque portant l'inscription :

« Cette concession est susceptible d'être reprise, s'adresser en mairie »

Le premier constat d'abandon sera fixé ultérieurement et ce n'est qu'à partir de cette date que le délai d'un an commencera à courir.

SALLE DES FETES

Les tarifs de location des salles des fêtes, inchangés depuis la fusion en 2016 ont été révisés.

La date de réservation faisant foi, les nouveaux tarifs ne s'appliquent pas rétroactivement mais seulement aux nouveaux contrats à partir du 16/12/2021.

(*) Pour les habitants de la commune, une seule location est autorisée au tarif préférentie par an et par foyer, applicable sur l'ensemble de la commune Le prix de toute location supplémentaire sera au tarif locataire hors commune.

S	Salle	Tarifs de location			ee .	Caution	
- - -		Habitants commune (*)	Habitants hors commune	Séminaire Entreprise	Chauffage du 1er octobre au 30 avril	Dégradation	Ménage
u	Bourvil (Bosc-Bénard-Crescy)	200€	400 €	100€	50€		
r- st el e	Claude Monet (Épreville-en-Roumois)	275€	550 €	Non loué	70€	600€	250€
e. -	Joséphine Baker (Flancourt-Catelon)	220€	440 €	Non loué	60€		

MARNIERES

Un effondrement est survenu au croisement entre la route de l'Epine et l'allée de la vallée en limite du territoire communal avec la commune des Monts du Roumois. Cet effondrement est localisé sur le bas-côté de la route.



L'effondrement constaté mesure environ 0,80 m de diamètre pour une profondeur de 1,30 m. Un affaissement est visible sur la chaussée à proximité de l'effondrement qui est situé dans le périmètre de risque de l'indice de cavité souterraine n°18. Un périmètre de sécurité a été installé autour de la zone.

Les habitations les plus proches sont situées entre 15 mètres et 20 mètres de l'effondrement. D'après la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), il n'y a aucun risque avéré pour ces habitations pour le moment.



Un arrêté d'interdiction d'accéder à la propriété a été pris en date du 26 avril 2022 suivant les recommandations de l'unité de prévention des risques de la DDTM 27 qui a également préconisé de faire appel à un bureau d'études en ingénierie géotechnique afin de déterminer l'origine de l'effondrement avec la nécessité de réaliser des sondages, un simple décapage ne permettant pas une approche précise des risques d'où une obligation de forage.

L'effondrement étant en limite du territoire communal avec la commune des Mont du Roumois, les communes ont convenu de partager les frais et de s'accorder sur le choix du bureau d'études.

Il est important de rappeler que le risque marnière/effondrement fait partie des risques de mouvement de terrain dans le département et sont essentiellement dus à la présence de cavités souterraines.

En effet, le sous-sol du département a fait l'objet aux siècles passés d'intenses exploitations souterraines soit sous forme de carrières de pierre à chaux servant à alimenter les fours à chaux, soit de carrières souterraines à pierre de taille (calcaire), soit sous forme de marnières qui sont des cavités artificielles creusées pour extraire de la craie (marne) destinée à l'amendement des sols agricoles.

Téléchargez **CiVox** et restez connecté à votre ville !

Toute l'actualité de votre ville en temps réel

Par le biais de l'application CiVox, votre mairie vous informe des dernières actualités, du fonctionnement de vos services publics (transport, déchetteries...) et des heures d'ouvertures des commerces de votre ville. Un incident survient! Soyez les premiers informés via les push de notifications

Des services de géolocalisation et de signalement

En 1 clic, géolocalisez les services qui vous sont utiles (cabinets médicaux, centre de soins, commerces...) et faites actes de citoyenneté en nous signalant un problème via l'application. (nom de la rue, photo, commentaires)



C'est simple!

1- Téléchargez l'application CiVox sur votre smartphone.





- 2- Sélectionnez « Flancourt-Crescy en Roumois ».
- 3- Retrouvez toutes les informations utiles à votre disposition.

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION



est strictement interdit!

De quoi s'agit-il?

Il s'agit d'une association citoyenne non politisée qui permet d'associer les habitants à la réalisation de projets dans la commune

Pour faire quoi?

- -Pour mettre en place des actions qui vont favoriser le lien entre les habitants (eco-rando, octobre rose...)
- -Apporter une expertise citoyenne dans les projets de la commune et participer à l'amélioration du cadre de vie

nés par leurs animaux en dehors

de leur propriété.

Vous êtes intéressés ?

Une réunion d'information se tiendra le MARDI 28 JUIN à 20h30, salle Bourvil



FETE DES VOISINS

La fête des voisins est un moment de convivialité, d'échanges et de bonne humeur pour faire connaissance avec ses voisins.

Cette année plusieurs initiatives ont eu lieu aux quatre

coins de la commune.





BIEN VIVRE A LA CAMPAGNE

L'équilibre et le charme de notre commune dynamique tient tout autant de son environnement, de ses entreprises que de ses activités agricoles. Un dynamisme qui se traduit d'ailleurs par la présence de deux écoles et d'un commerce de proximité, ainsi que par les nombreux évènements festifs qui ponctuent l'année. Beaucoup d'atouts donc, qui sont des facteurs attractifs que nous nous devons de préserver.

Mieux se connaître c'est mieux se comprendre et mieux se respecter!

La période de mai à septembre est une période clé pour les agriculteurs de la région. Il s'agit en effet de la période des foins, durant laquelle les faucheuses, andaineuses et presses parcourent les champs pour récolter ce qui servira de fourrage aux bêtes durant l'hiver. C'est également la période des moissons (blé, orge, ...), une période d'activité intense durant laquelle des machines peuvent circuler et engendrer de la poussière.

L'organisation du travail dans les exploitations est tributaire de plusieurs paramètres comme les saisons, les conditions météorologiques ou les contraintes de certains fournisseurs. C'est pourquoi les agriculteurs travaillent parfois tard le soir ou le week-end.













EN ÉTÉ

- Récolte des foins,
- Récolte des cultures,
- Convois agricoles (moissonneuses, paille, ...),
- Tourisme rural,
- Couverture des sols,
- Soins aux animaux,
- ...

SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE

Les écoles s'engagent dans le développement durable.

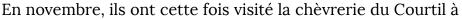
Ainsi le 30 septembre dernier, l'école maternelle Olympe de Gouges a bénéficié d'une intervention sur le tri des déchets. Les enfants sont sensibilisés à des gestes pour respecter l'environnement.



Les Moyennes et Grandes Sections de l'école ont commencé l'année par une visite de la ferme appartenant à la famille Leclerc au Hameau de Bosc-Bénard-Crescy. Les enfants ont visité la ferme. Ils ont découvert la salle de traite, ils ont donné à boire aux petits veaux et caressé les vaches, ils ont vu les

différentes céréales et ils ont eu la

chance de monter dans un tracteur pour leur plus grand bonheur! La découverte s'est terminée par la dégustation du lait.



Jumièges qui pratique une agriculture raisonnée.





En décembre, la classe de Petite et Moyenne Sections s'est rendue à la chèvre Rit à Bosguérard de Marcouville.

Du côté de l'école Pierre Mendès-France, pour mieux s'approprier leur école, au mois de novembre dernier, avec les agents techniques, les élèves de l'école Pierre Mendes-France ont planté des bulbes dans les parterres devant l'ancienne mairie.





La bibliothèque de l'école Olympe de Gouges prend forme. Il reste encore quelques livres à couvrir. Si vous avez du temps, n'hésitez pas à prendre contact avec l'école maternelle pour nous aider. L'équipe enseignante remercie Mme Langlois Virginie, habitante de la commune qui a passé plusieurs jours à l'école pour enregistrer informatiquement le contenu de la bibliothèque.

La directrice, Linda Semenowicz

En février, ce fut au tour des

élèves de l'école élémentaire Pierre Mendès-France de bénéficier d'une animation menée par la communauté de Communes Roumois Seine sur le tri des déchets. Les enfants ont beaucoup

apprécié l'intervention.





Et début mai, après une randonnée en forêt, ils ont visité le centre de tri des déchets à Pont-Audemer avec le concours du SDOMODE. Ils ont eu différents ateliers sur le thème du tri des déchets.

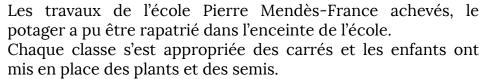
Le printemps revenu, l'école maternelle en a profité pour poursuivre son potager. Au programme, désherbage, plantations et récolte! Les enfants trouvent que les légumes de l'école sont bien meilleurs que ceux mangés à la maison.





La classe de Grande Section a également fait un échange avec la classe de CM1-CM2 et les élèves ont réalisé des

décorations pour le potager ainsi que des nichoirs, des hôtels à insectes et des épouvantails.





Enfin, les élèves de l'école maternelle ont bénéficié de nouveau au mois de juin d'une animation sur le composteur. Ils en avaient un depuis quelques temps qu'ils utilisaient pour mettre les

déchets verts du potager mais depuis ils compostent les déchets des repas de cantine.

Ils espèrent avoir du bon terreau pour leur potager.

AU PLUS PROCHE

La municipalité continue de mettre en lumière les forces vives de notre commune.

- Si vous êtes artisan ou commerçant nouvellement installé sur le territoire communal et souhaitez bénéficier d'un encart dans l'Essentiel.
- Si vous êtes artisan ou commerçant sur la commune et vous n'êtes pas encore référencé

dans l'annuaire des professionnels de la commune et l'application CiVox.

⇒ Faites-vous connaître en nous adressant par mail vos supports de communication et un texte de présentation de votre entreprise à

communication@flancourt-crescy-en-roumois.fr





Dan.alexandre27310@gmail.com 06.38.30.41.37



Mahieu.florian@outlook.com 06.67.07.25.25

LA VIE

30 ANS D'ERACLES

Les 26 et 27 mars derniers E.R.A.C.L.E.S fêtait ses 30 ans à la salle Claude Monet en présence de personnalités.

Cette exposition de peinture rassemblait 14 peintres invités d'honneur des années précédentes.



Une tombola était organisée avec 19 œuvres et 1 lot offert par A&M Cadres de BOURG-ACHARD. La recette de 353€ a été remise à la Croix Rouge au bénéfice de l'Ukraine.

LOTO

Après deux années sans loto, le comité d'animation de Bosc-Bénard-Crescy était content d'organiser son loto traditionnel le samedi 2 avril à la salle BOURVIL avec de nombreux lots tels qu'un week-end à BEAUVAL, une semaine de camping en basse saison, une TV, une tablette, etc.

Les participants sont repartis tous contents de leur soirée.





« Nous avons fait salle comble et nous nous excusons auprès des personnes de la commune que nous avons dû refuser car nous n'avions plus de place. »

Sébastien GOSSEAUME

Président du comité

ASSOCIATIVE

PÂQUES

Les enfants des hameaux d'Epreville-en-Roumois et de Flancourt-Catelon se sont retrouvés sur le terrain de foot derrière la salle Joséphine Baker, pour la chasse aux œufs le 17 avril.





Les 60 enfants présents sont repartis avec des chocolats. Un concours des plus belles boîtes à œufs décorées par les enfants a permis de récompenser 3 vainqueurs.

Le lundi 18 avril, 35 enfants du hameau de Bosc-Bénard-Crescy se sont retrouvés pour une chasse aux œufs autour de la mairie et de la salle Bourvil.

La chasse aux œufs s'est terminée par un petit apéro et la remise des chocolats pour les plus grands et une peluche pour les tout-petits.

8 MAI

Les cérémonies de commémorations de l'armistice de la deuxième guerre mondiale sont passées entre les gouttes. Les monuments aux morts des trois hameaux ont été fleuris, en présence des membres de l'association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre et de M. John WOLFE, vétéran américain, habitant de Flancourt-Catelon.





Les participants ont ensuite partagé le verre de l'amitié, accompagné de pâtisseries marocaines préparées par M. ENNADIFI (Saveurs de l'Atlas), habitant d'Epreville-en-Roumois.







JUIN

25 Journée Champêtre

A partir de 13h00, toute l'équipe de Bosc-Bénard-Crescy Animations vous attend salle Bourvil!

Au programme, concours de pétanque (en doublette), structures gonflables, scrapbooking, Zumba, ambiance et bonne humeur; Buvette avec crêpes, glaces et boissons fraîches, point central idéal pour faire connaissance et échanger en toute convivialité... A partir de 19h00, dîner champêtre au barbecue.

25 Balade des Vieux Moteurs

26 L'Association l'épi de Bouquetot organise la 18ème balade des vieux moteurs. Roadbook disponible en ligne sur l'agenda communal.

28 Conseil Citoyen

Réunion publique à partir de 20h30 à la salle Bourvil.

29 Boum d'été

La municipalité organise une boum pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires afin de fêter la fin de l'année scolaire. Rendez-vous salle Joséphine Baker, de 15h30 à 18h30.

JUI > 13 Marché Nocturne

La Flancourtoise-Catelonnaise organise un marché nocturne estival sur la place Pierre et Marie-Thérèse Dagès à Flancourt-Catelon à partir de 18h00. Vous y retrouverez des producteurs locaux ainsi que de nombreux artisans créateurs.

Vous pourrez également vous restaurer, acheter des boissons auprès des restaurateurs ambulants présents et vibrer au son des guitares du groupe les « Caux-Cheese » pour un concert 100 % rock'n'roll!!

AOU > 20 Pique-nique Musical Etoilé

La municipalité vous invite à ramener et partager votre pique-nique et votre couverture à partir de 18h30 autour de la salle Claude Monet, et pourquoi pas observer des étoiles filantes.

SEP > 17 Journées du Patrimoine

Randonnée nettoyage de notre planète!

Infos Pratiques

Mairie Flancourt-Crescy en Roumois: 1 Place Roger Leclerc,

27310 Flancourt-Crescy en Roumois

Tél: 02.32.20.75.95

Secrétariat: mairie@flancourt-crescy-en-roumois.fr

Services:

etatcivil@flancourt-crescy-en-roumois.fr urbanisme@flancourt-crescy-en-roumois.fr scolaire@flancourt-crescy-en-roumois.fr

- Permanences secrétariat:
 Mardi, Jeudi et Vendredi de 17h00 à 19h00
 (Période hivernale: de 16h00 à 18h00)
- Permanences urbanisme:
 Vendredi de 14h00 à 17h00 (sur RDV)
- Permanence des élus:
 Samedi de 10h00 à 12h00

Pour rencontrer le Maire, il est souhaitable de prendre rendez-vous au préalable.





